



Patrimoine séquestré : disponible ?

Par **Tarte Tatin**, le **08/01/2021 à 17:00**

Bonjour,rrnrnAu moment de notre séparation, j'ai fait séquestrer la somme issue de la vente de notre maison, souhaitant que les apports personnels soient pris en compte au moment du partage.rrnrnPeut-on dire qu'aujourd'hui "je dispose d'un patrimoine immobilier" ? sachant qu'il suffit effectivement d'un courrier co-signé pour faire débloquer la somme séquestrée chez le notaire mais, qu'à ce jour, le partage de notre patrimoine n'a pas encore été arbitré dans le cadre de notre divorce ?rrnrnD'avance merci.rrnrnCordialement.

Par **Visiteur**, le **08/01/2021 à 17:14**

Bonjourrrnrn[quote]rrnPeut-on dire qu'aujourd'hui JE DISPOSE d'un patrimoine immobilier ?rrnrn[/quote]rrnImmobilier, non, si le bien est vendu, c'est du patrimoine mobilier.

Par **Tarte Tatin**, le **08/01/2021 à 17:39**

Pardon, excusez-moi, je voulais dire :rrnrnPeut-on dire qu'aujourd'hui "je dispose d'un patrimoine mobilier" ?

Par **Visiteur**, le **08/01/2021 à 18:06**

Dans la mesure où vous avez fait séquestré cette somme dont une partie vous appartient, oui

